

TERMINOLOGIE, NOMENCLATURE, METALANGAGE : REFLEXION THEORIQUE ET SUGGESTIONS PRATIQUES*

Si nomina nescis, perit et cognitio rerum.

(Isidore de Séville)

Le trio *terminologie, nomenclature, métalangage* de notre titre reflète d'emblée un certain embarras. On verra qu'il y a moyen d'en tirer parti.

La tradition grammaticale belge préfère *terminologie* (que le *Grand Robert* définit : « Ensemble des mots techniques appartenant à une science, un art »). Aux prises avec la difficulté spécifique d'accorder les violons du français et du néerlandais, la Belgique avait publié en 1936 la brochure *Unification de la terminologie grammaticale — Eenmaking van de spraakkundige terminologie*, remise sur le métier en 1949 : *Code de terminologie grammaticale. Essai de coordination* (désormais unilingue), puis en 1965, avant que le « pacte grammatical » (sic) de 1986 vienne concilier — philosophie du compromis « à la belge » oblige — les propositions séparées de l'enseignement officiel (1984) et de l'enseignement catholique (1985).

Nomenclature, qui règne dans les sciences naturelles, pourvoit d'un dièse la définition précédente : « Ensemble des termes employés dans une science, une technique, un art..., méthodiquement classés ; méthode de classement de ces termes ». C'est le choix qu'avait d'abord opéré la France sous l'impulsion de Ferdinand Brunot. En 1910, un arrêté du 25 juillet signé Gaston Doumergue établit la *Nomenclature grammaticale*, filtrant l'activité protéiforme des plus de deux mille manuels parus depuis les *Éléments de la grammaire française* de Lhomond (1780). Ni la *Circulaire* du 28 septembre 1910, la *Note* du 21 mars 1911 et l'*Instruction* du 2 septembre 1925, ni la révision de 1975 ne changent rien à l'intitulé. En juin 1997, « l'Inspection générale des Lettres et un groupe de

* Ce sujet a fourni la matière d'une première communication à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises (séance du 14 janvier 2012).

professeurs de l'Université » y substituent — innocence ou résignation — une *Terminologie grammaticale* ¹.

En Suisse, où l'autonomie des cantons s'est longtemps accommodée d'une extrême disparité des programmes, le « secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement » ébauche à son tour, le 3 mai 1985, une harmonisation baptisée *Terminologie*.

Vous le constatez, *nomenclature* a cédé partout, la Belgique conservant l'exclusivité de *code*, gros de connotations autoritaires ².

On peut regretter que l'école n'ait jamais adopté *métalangage*, le dernier né et le plus technique des trois mots. Création du logicien polonais Alfred Tarski (1902-1983) théorisée par le Danois Louis Hjelmslev (1899-1965), *métalangage* signifie littéralement le « langage sur le langage » ou, en clair, la faculté qu'a n'importe quel idiome d'utiliser les *signes* de façon autonymique, c'est-à-dire en ne visant ni le *signifié* (ou le contenu du signe) ni le *référént* (ou l'être du monde à quoi le signe réfère) mais le *signifiant* (ou l'enveloppe du signe). Exemple classique, les phrases *Paris est la capitale de la France* et *Paris a cinq lettres* exploitent deux « fonctions du langage » (Jakobson), la fonction « référentielle » de *Paris est la capitale de la France* vs la fonction « métalinguistique » de *Paris a cinq lettres*. L'incommutabilité de *Paris* et de *la capitale de la France* dans la deuxième phrase malgré l'identité affirmée du sujet *Paris* et de l'attribut *la*

¹ Je recouvre du manteau de Noé le *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire* que le Ministre Gilles de Robien avait commandé en 2006 aux linguistes fonctionnalistes Alain Bentolila, Denis Desmarchelier, et à l'écrivain Erik Orsenna, membre de l'Académie française, auteur d'un petit livre à succès un brin poujadiste : *La grammaire est une chanson douce*. Le lecteur curieux (ou offusqué ?) pourra se reporter à deux comptes rendus « La grammaire est une *chanson douce*, oui, mais gare aux fausses notes » (dans *La Revue Générale*, 138, 2002, p. 81-87, et *Français 2000 bis*, 2002, p. 3-5) et « Réflexions autour du *Rapport de mission sur l'enseignement de la langue française* » (dans *Le Français Aujourd'hui*, 156, 2007, p. 97-106).

² Dans une *Note préliminaire* émanant de la CPEONS 'conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné', la remarque n° 1 déclare, mais sans commentaire ni autre précision, que « tout code de terminologie est d'abord et essentiellement une NOMENCLATURE ».

capitale de la France dans la première le montre à suffisance : *la capitale de la France* ne compte pas cinq lettres (mais vingt).

Le néologisme aurait souligné la situation inconfortable du linguiste ou du grammairien, contraint, lui seul, d'appréhender son objet d'étude, la langue, avec des termes empruntés à ce même objet. De quoi envier les mathématiciens, qui jouissent d'un langage artificiel, un arsenal de formules et de symboles entendus de façon identique entre spécialistes³. Le drame tient en une alternative. Ou bien le descripteur puise son lexique au fonds commun et risque de le voir bientôt réinvesti d'acceptions non désirées (l'article *partitif* est censé prélever une « partie » de matière, l'article *défini* « définir », l'adjectif *qualificatif* « qualifier », le *démonstratif* « montrer » à défaut de « démontrer », le *possessif* signaler le « possesseur », etc.⁴); ou il fabrique résolument un glossaire : *déterminant, nominal, copule, énonciation, extensivité, incidence, syntagme...*, s'exposant aux soupçons de pédantisme, de jargonage, de camouflage délibéré, d'illusionnisme creux, que sais-je⁵ ?

Mais aux physiciens, aux chimistes, aux botanistes, aux biologistes, nul ne conteste leur vocabulaire ésotérique, brassant, peu importe l'aspect rébarbatif, les racines gréco-franco-anglo-latines afin de traquer des réalités aussi mystérieuses que respectées : *plasma, liliacées, quanta, produit cartésien, prion, ion, quark, quasar, pixel, anhydride, acide désoxyribonucléique...* Alors, en grammaire,

³ Alain Peyrefitte, *Le mal français*, Paris, Plon, 1976, p. 325 : « ...chaque science humaine devrait être entendue à l'intérieur d'elle-même. Ainsi, la linguistique, science du langage, s'est forgé un langage où le même mot, suivant les chapelles, désigne des objets scientifiques différents. »

⁴ Contre-exemples : *DU vin blanc désaltère mieux que DU vin rouge* (= « il est vrai de la totalité du vin blanc et de la totalité du vin rouge, même pris à petites doses — « avec modération » —, que le premier désaltère mieux que le second »). *Connais-tu LA fille au banjo ?* (c'est au mieux la caractérisation *au banjo* qui « définit » *filles*, que *la* « détermine »). *Pierre a de NOMBREUX amis et une famille nombreuse* (un *nombreux* quantifiant = « beaucoup » précédant le *nombreux* qualifiant = « d'au moins trois enfants »). *Où ont disparu CES fichues lunettes ?* (des lunettes... perdues de vue). *Mes respects, MON général* (le vrai possédé ne serait pas celui qu'on croit), etc.

⁵ Il est symptomatique que dans le livre d'Orsenna cité en note 1 l'acariâtre inspectrice de la douce et blonde Mademoiselle Laurencin réponde au nom de Madame Jargonos.

pourquoi se gendarmer contre les dénominations détournées de leur sens usuel ou carrément opaques ? C'est que la langue est un patrimoine sur lequel chacun se sent des droits et prétend donner son opinion. Eh ! bien, tant pis pour l'« honnête homme » amateur de « beau langage », le jargon est la rançon de la science⁶. Il offre l'avantage insurpassable de l'univocité⁷. Du reste, la transparence généralement plébiscitée (elle soulage la mémoire) présente l'inconvénient d'obvier à toute systématisation ultérieure (donc à une *nomenclature*) et de s'avérer intolérable aussitôt que les progrès de la réflexion la mettent en porte-à-faux (relire la note 4). Question de mesure, évidemment. On aura beau jeu de brocarder Damourette et Pichon quand ils écrivent en 1936 dans leur *Essai de grammaire de la langue française* que « l'accord réapparaît si la diathèse de l'ayance est une amphidiathèse » et que « la présence ou l'absence de l'accord peut alors devenir un critère soit entre la dianathèse et la diamphithèse, soit peut-être entre l'about dicéphale et le simple greffon », mais qui oserait se targuer de posséder toujours les bonnes balances et les bonnes toises ?

Nous allons prendre en guise d'illustration l'exemple du verbe. La première partie de l'exposé examine la *terminologie* reçue et en dresse la critique. La deuxième partie élabore pièce à pièce le correctif d'une *nomenclature*. La *conclusion* s'interrogera sur les conditions à remplir pour que le conflit de la terminologie et de la nomenclature profite à l'enseignement du français.

⁶ Il ne manque pas de ces amateurs parmi les professionnels autoproclamés ; cf. Le Bidois (1968, I, XIX) : « [Plusieurs universitaires] nous ont félicités d'avoir écrit, sur la langue française, un ouvrage rédigé dans une langue qui fût accessible à tous les gens instruits et dans la tradition de l'humanisme français. Ce jugement, qu'on me pardonnera de rappeler ici, est le plus bel éloge que puissent espérer des auteurs qui restent attachés aux vertus éminentes de la clarté et qui estiment que la "science" linguistique n'a rien à gagner à verser dans le verbalisme et à s'entourer de nuées impénétrables » (on aura noté les guillemets distanciateurs à *science*).

⁷ L'abbé de Dangeau (1754) revendiquait hautement cet atout : « ...je trouve les mots nouveaux fort utiles dans le style dogmatique, quand il sert à faire connaître clairement et distinctement des choses dont les autres auteurs n'ont pas parlé, et quand par le moyen des définitions qu'on a faites de ces mots nouveaux, ils sont hors d'état de causer aucune équivoque. »

1/TERMINOLOGIE

À tout seigneur tout honneur, ouvrons l'incontournable *Bescherelle* (édition de 2006 réalisée « sous la responsabilité scientifique de Michel Arrivé »).

Les tableaux de conjugaison — dont le titre laisse à penser qu'ils briguent la rigueur arithmétique des tables de multiplication — classent les formes verbales en deux colonnes selon un paramètre de mode (indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif, infinitif, participe, gérondif). Concrètement, en nous limitant s'il y a lieu à la première personne du singulier, que désambigüise au besoin la première personne du pluriel, et omission faite de la béquille *que* du subjonctif, vingt-deux « temps » (au sens de l'anglais *tense* ou de l'allemand *Tempus*).

INDICATIF	
marche (marchons)	ai marché
marchai	eus marché
marchais	avais marché
marcherai	aurai marché
CONDITIONNEL	
marcherais	aurais marché
SUBJONCTIF	
marche (marchions)	aie marché
marchasse	eusse marché
IMPERATIF	
marche	aie marché
INFINITIF	
marcher	avoir marché
PARTICIPE	
marchant	ayant marché
GERONDIF	
en marchant	en ayant marché

Soyons bon prince. Comparée aux anciennes énumérations à la queue-leu-leu, la mise en regard de formes simples et de formes composées constitue un net progrès. Hélas ! la terminologie n'a pas suivi.

Qu'on en juge au fil des modes.

1.1/INDICATIF

Forme *marche/marchons*. Appellation reçue : « présent », une notation de temps *stricto sensu* (au sens de l'anglais *time* ou de l'allemand *Zeit*). Face à elle, la forme *ai marché*. Appellation : « passé composé », soit une double notation de temps (*passé*) et de morphologie (*composé*), qui l'oppose à la forme *marchai*

appelée « passé simple » (temps + morphologie) et ayant pour correspondant la forme *eus marché*, dite — « passé composé » étant pris — « passé antérieur » (*passé* notation de temps absolu, *antérieur* notation de temps relatif). Sous *marchai*, la forme *marchais* est somme toute un second passé simple par le temps et la morphologie, mais elle se trouve bombardée « imparfait », une notation aspectuelle : *imparfait* = « qui n’a pas atteint son terme » (la valeur sensible dans l’incipit de *Madame Bovary* : « Nous étions à l’étude, quand le proviseur entra... »)⁸, entraînant pour la forme composée *avais marché* la qualification de « plus-que-parfait » sans qu’existe nulle part en français de « parfait », réservé au latin⁹. Le « futur simple » *marcherai* en revient au temps (*futur* symétrique de *passé*) et à la morphologie (*simple*), une piste qu’abandonne le « futur antérieur » *aurai marché* (la spécification *antérieur* inutile puisque *composé* était disponible..., sinon qu’il manquait du répondant *simple* lors de son unique utilisation en vis-à-vis de « présent ») de sorte à instaurer, sur la base de « passé simple », un parallélisme avec « passé antérieur ».

Le tableau suivant donne la mesure du désordre, tant vertical (trois notations de temps absolu : *présent*, *passé*, *futur*, une d’aspect : *imparfait*, deux de

⁸ À une époque où la grammaire non encore scolaire n’avait pas introduit le dogme « grammaticalement correct » du *Magister dixit*, Nicolas Beauzée (1767, I, p. 441-442) ironisait quant au choix d’*imparfait* par les « Messieurs » de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660) : « Cette inconséquence est due à l’habitude de donner à [*je chantais*], sans examen et sur la foi des grammairiens, le nom abusif de *Prétérit* ; on y trouve aisément une idée d’antériorité que l’on prend pour l’idée principale, et qui semble en effet fixer ce Temps dans la classe des *Prétérits* ; on y aperçoit ensuite une idée de simultanéité, que l’on croit secondaire et modificative de la première. C’est une méprise, qui, à parler exactement, renverse l’ordre des idées ; et on le sent bien par l’embarras qui naît de ce désordre, et par les aveux [que Lancelot] laisse encore échapper. Mais que faire ? Le préjugé prononce que le Temps en question est *Prétérit* ; la raison réclame, on la laisse dire : mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu *Prétérit* le nom d’*imparfait* ; dénomination qui caractérise moins l’idée qu’il faut prendre de ce Temps, que la manière dont on l’a envisagé. »

⁹ Comparer en anglais « present perfect » ou en néerlandais VTT ‘voltooid tegenwoordige tijd’ = « temps présent parfait » (vs OVT ‘onvoltooid verleden tijd’ = « temps passé imparfait »).

morphologie : *simple*, sur les quatre possibles) qu’horizontal (la composition exprimée une fois par la morphologie : *composé*, deux fois par le temps relatif : *antérieur*, une fois par l’aspect : *plus-que-parfait*).

INDICATIF	
Présent	Passé composé
Passé simple	Passé antérieur
Imparfait	Plus-que-parfait
Futur simple	Futur antérieur

Les six autres modes sembleraient néanmoins, à une réserve près (la seconde paire du subjonctif), introduire plus de cohérence.

CONDITIONNEL	
Présent	Passé
SUBJONCTIF	
Présent	Passé
Imparfait	Plus-que-parfait
IMPERATIF	
Présent	Passé
INFINITIF	
Présent	Passé
PARTICIPE	
Présent	Passé
GERONDIF	
Présent	Passé

Attention à ne pas chanter victoire trop vite.

1.2/CONDITIONNEL

L’infixe *-r-* de *marcherai*, *marcheras*, *marchera*, *marcherons*, *marcherez*, *marcheront* et les désinences *-ais*, *-ais*, *-ait*, *-ions*, *-iez*, *-aient* de *marchais*, *marchais*, *marchait*, *marchions*, *marchiez*, *marchaient* adressent à coup sûr les formes *marcherais*, *marcherais*, *marcherait*, *marcherions*, *marcheriez*, *marcheraient* au mode indicatif. Le *hic* est qu’elles sont de constitution romane et que le latin se servait aux mêmes fins du mode subjonctif : « Consultabat utrum Romam *proficisceretur* an Capuam *teneret* » ‘il se demandait s’il *partirait* pour Rome ou *resterait* à Capoue’... Au XVI^e siècle, les francistes pionniers, soucieux de couler les innovations du vernaculaire dans le moule d’une langue « noble », inventent sur le modèle de l’optatif grec un mode conditionnel (ou incertain, ou suppositif ...). Le mobile disparu, la grammaire philosophique ralliait petit à petit

l'option du mode indicatif quand les instituteurs du XIX^e siècle se sont souvenus de la vieille lune au motif de l'imparfait et du plus-que-parfait à sens de conditionnel derrière *si* d'hypothèse (on connaît l'adage « après *si*, pas de *rais* ») et, pire, d'un conditionnel passé 2^e forme *eût marché*, homonyme du subjonctif plus-que-parfait (en fait, un subjonctif rescapé de la concurrence historique du mode subjonctif de souche latine et des « formes en *-rais* » d'origine romane). Aujourd'hui, l'école a cédé devant les linguistes (presque) unanimes. Le conditionnel réintègre l'indicatif, mais sous son identité de mode et sur un strapontin basculant¹⁰. La prudence du *Bescherelle* en remontrerait à tous les Jésuites, les Normands et les Sioux de l'univers : « Le conditionnel, longtemps considéré comme un mode spécifique, est aujourd'hui rattaché à l'indicatif, pour des raisons de forme et de sens. REMARQUE : [Nos] tableaux de conjugaison placent le conditionnel du côté de l'indicatif, mais, pour des raisons de tradition, lui conservent son nom et l'isolent de l'indicatif » (§ 100)¹¹.

Marcherais est quoi qu'il en soit catalogué « conditionnel présent » et son composé *aurais marché* « conditionnel passé ». Que viennent faire ici le temps présent et le temps passé alors que l'exemple canonique des grammaires est emprunté à La Fontaine : « Le corbeau, honteux et confus, / Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y *prendrait* plus », et que sa fonction de futur par rapport à un

¹⁰ Le signataire avait travaillé au début des années '80 dans une Commission de l'enseignement officiel sur la réforme de la terminologie grammaticale. Il lui a été impossible d'obtenir que le conditionnel réincorporé à l'indicatif soit débaptisé. Principal argument des opposants : « Comment ferions-nous pour dire qu'une nouvelle doit être prise au conditionnel ? » J'ai objecté que la rotondité dûment reconnue de la Terre n'empêchait pas Édith Piaf de chanter « J'irai jusqu'au bout du monde... » ! En vain.

¹¹ Vérification faite, le progrès de la dernière édition s'est limité à déplacer la case du conditionnel d'après l'impératif jusqu'avant le subjonctif, petite manœuvre confirmant une réflexion malicieuse de Jean-Claude Chevalier (1968, p. 647) : « ...l'auteur d'une grammaire doit compter avec les forces d'inertie des pédagogues, qui sont considérables. On ne peut introduire du neuf qu'en sauvegardant les apparences ; mais il arrive que les apparences sauvegardées étouffent le neuf. » Au moins le *Code* belge de 1986, qui réduit de sept à six le nombre des modes, se sera-t-il montré moins pusillanime.

repère passé ressort à l'évidence de l'éventuel glissement du passé *jura* au présent *jure* : *Le corbeau jure qu'on ne l'y prendra plus ?*

La réponse émerge des modes résiduels.

1.3/SUBJONCTIF, IMPERATIF, INFINITIF, PARTICIPE, GERONDIF

Rien de temporellement présent ou passé non plus dans le subjonctif « présent » *marche/marchions* et le subjonctif « passé » *aie marché*, l'un et l'autre légitimes après un temps présent, passé ou futur : *Il faut/fallait/(a fallu)/faudra... que Pierre marche//ait marché*¹², etc. Une injonction quelconque à l'impératif « présent » *marche* ou à l'impératif « passé » *aie marché* ne concerne forcément que l'avenir. L'infinifatif « présent » *marcher* et l'infinifatif « passé » *avoir marché* sont indifférents au temps : *Pierre veut/voulait/voudra... marcher* et *Pierre veut/voulait/voudra... avoir marché... Idem de marchant* (participe « présent ») et de *ayant marché* (participe « passé »), de *en marchant* (gérondif « présent ») et de *en ayant marché* (gérondif « passé ») : *Pierre s'en va/allait/ira... (en) marchant//ayant marché...*

POSTPOSES AU NOM, *PRESENT* ET *PASSE* SIGNIFIENT TOUT BONNEMENT « SIMPLE » ET « COMPOSE ».

Retombée immédiate, les *marché* et congénères *allé*, *cassé*, *peint...*, qui causent aux écoliers de France et de Navarre l'essentiel de leurs affres orthographiques (tout en procurant aux chantres masochistes et/ou sadiques de la dictée un réservoir inépuisable de délices), sont ravalés à une « forme courte » des participes passés *ayant marché*, *étant allé*, *ayant cassé*, *ayant peint...*¹³, ou, sous prétexte que la voix passive (qui ne concerne que les verbes transitifs : *casser*, *peindre...*, ni *marcher* ni *aller...* officiellement intransitifs) doit ajouter à la voix

¹² Qu'on nous fasse grâce avec *fallait* de la « concordance des temps » sur la foi de Brunot : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas » (3^e 1953, p. 782).

¹³ Le *Bon usage* revu par André Goosse, conscient du problème, fait de *ayant marché*, *étant allé*, etc. les « participes passés composés » des « participes passés simples » *marché*, *allé*, etc. La fuite en avant par l'addition d'un compartiment au mode participe désorganise l'embryon de système oppositionnel *présent* vs *passé* = « simple » vs « composé ». La *Grammaire du verbe français* de Danielle Leeman (1994) les classe plus justement « participes **présents** composés ».

active un auxiliaire *être* (il s'agit en réalité d'une copule), des participes passés passifs *ayant été cassé, ayant été peint...* (non les participes présents passifs *étant cassé, étant peint...*, quoique *la vaisselle cassée* ou *une porte peinte* renvoient aussi bien à la séquence binaire résultative *la vaisselle étant cassée* ou *la porte étant peinte* — le *Zustand* des grammairiens allemands — qu'à la séquence ternaire processive — le *Vorgang* des grammairiens allemands — *la vaisselle ayant été cassée* ou *la porte ayant été peinte*). Conséquence de plus d'ampleur, les fameuses règles d'accord du participe passé se croient tenues d'hypostasier les formes constituées d'un auxiliaire *avoir* (comme *ayant marché*) ou *être* (comme *étant allé*) au détriment du participe passé employé seul, occultant *ipso facto* la nature adjectivale partout à l'œuvre : *Une porte peinte* (adjectif épithète) et *La vaisselle est cassée* (adjectif attribut) ou *La porte que j'ai peinte...* (question « qu'est-ce qui est peint ? », réponse « la porte ») et *Marie s'en est allée* (question « qui est-ce qui s'en est allé ? », réponse « Marie »).

La messe est dite ? Non. Doté d'un présent *marche/marchions* et d'un passé *aie marché*, le subjonctif doit abriter les deux formes supplémentaires *marchasse* et *eusse marché*. Sous quel nom ? Le mode indicatif fournissait avec son second passé une solution *ad hoc* : va pour un subjonctif imparfait (notation aspectuelle dont la pertinence, désormais, échappe, car le subjonctif de *Il fallut/avait fallu/aurait fallu... que Pierre marchât* est loin de suspendre la marche à l'instar de par exemple *Pierre marchait quand il aperçut Marie*, etc.) et dans la foulée un subjonctif plus-que-parfait.

Est-il besoin d'insister ? Sauf à dépouiller la terminologie de tout contenu ¹⁴, une tentative de rationalisation serait la bienvenue.

¹⁴ C'était le conseil de Gustave Guillaume : « ...les mots de la nomenclature grammaticale ne seront jamais meilleurs que lorsque, par eux-mêmes, étymologiquement, ils ne signifieront plus rien et ne seront que des signes, arbitrairement choisis, renvoyant à des réalités perçues et délimitées avec justesse. Les mots de la nomenclature grammaticale, pour le linguiste qui les adopte — et doit les adopter — sans critique, ne doivent pas être plus que les signes conventionnels dont se sert le mathématicien pour la désignation symbolique des concepts lui appartenant » (*Leçon* du 18 février 1949).

2/NOMENCLATURE

Quelques notions soigneusement définies pourront au départ ou en cours de route baliser la voie : (1) *verbe*, (2) *conjugaison*, (3) *mode*, (4) *temps*, (5) *aspect*.

2.1/VERBE

Le verbe prend place parmi les *classes de mots* en qualité de mot d'extension médiate pourvu des marques de la conjugaison ¹⁵.

2.2/CONJUGAISON

Conjuguer, c'est, à la lettre, « mettre sous le joug », « atteler » deux éléments : le *radical* (portant la signification du verbe) et la *désinence* (véhiculant diverses informations grammaticales). Le rappel dissuaderait les grammairiens de limiter abusivement la conjugaison aux modes personnels (voir p. ex. *Le bon usage*, ¹⁵2011, § 768, a : « Les modes **personnels** ou *conjugués*... »).

2.3/MODE

Le *mode* grammatical, pour peu qu'on se préoccupe de le définir (la *Grammaire méthodique du français* de Riegel, Pellat et Rioul en donne une caractérisation minimaliste : « Les modes constituent des cadres de classement qui regroupent chacun un certain nombre de formes verbales » [⁴2009, p. 510]), a été souvent confondu avec la *modalité* logique i.e. la faculté d'attacher à une proposition quelconque une valeur de vérité. L'impératif et le conditionnel de la tradition attestent cette dérive.

¹⁵ L'*extension* désigne l'ensemble des objets du monde auxquels un mot est applicable. Notre *Grammaire critique du français* (⁵1910) retient sur le critère de l'attente ou non par un mot *x* ou *y* d'un support étranger les quatre classes 1° du nom (qui n'attend **aucun** support étranger ou d'extension immédiate), 2° de l'adjectif (en attente d'**un** support étranger ou d'extension médiate), 3° du verbe (en attente d'**un** support étranger et lui aussi d'extension médiate mais développant à la différence de l'adjectif, qui partage les catégories du nom : genre et nombre, les catégories propres de mode, de temps et d'aspect), 4° du connectif (en attente de **deux** supports étrangers ou d'extension bimédiate : les prépositions et les conjonctions). Le pronom et l'adverbe sont égaux respectivement à un syntagme nominal synthétique (par exemple *je* = « la personne qui parle elle-même d'elle-même ») et à un syntagme nominal prépositionnel synthétique (par exemple *ici* = « à l'endroit où je me situe »).

Comparez d'abord les trois phrases 1° *Pierre marche*, 2° *Pierre marche-t-il ?*, 3° *Pierre, marche !* La première présente l'énoncé comme vrai (modalité assertive). La deuxième met en balance la vérité et la fausseté de l'énoncé (modalité interrogative). La troisième soumet la vérité de l'énoncé au bon vouloir d'un exécutant (modalité injonctive). L'inscription de l'injonction au tableau des conjugaisons se justifie d'autant moins que le prétendu mode impératif emprunte à l'oral les formes du mode indicatif (*marche, marchons, marchez ; finis, finissons, finissez ; prends, prenons, prenez...*) ou minoritairement du mode subjonctif (*aie, ayons, ayez, sois, soyons, soyez, veuille, veuillons, veuillez, sache* et les hybrides *sachons, sachez*, accolant les désinences *-ons, -ez* de l'indicatif au radical *sach-* du subjonctif) ¹⁶.

Autre facteur de modalité : l'époque du procès, tributaire du *moi-ici-maintenant* de l'énonciateur ou, en un mot, de l'*actualité* élue par lui indépendamment du t_0 objectif des horloges atomiques. Les chances de vérité diminuent graduellement de *Pierre marche* (époque présente : l'énoncé est aisément vérifiable ou falsifiable) à *Pierre marchait* (époque passée : il arrive que le souvenir trompe), *Pierre marchera* (époque future : le pronostic relève de l'hypothèse) et *Pierre marcherait* (époque future du passé, cumulant les aléas du passé et du futur et poussant l'incertitude au maximum). On comprend la tentation d'un mode conditionnel autonome (cf. 1.2 *supra*).

La personne grammaticale aussi intervient dans la véridicité des procès. Si la première personne *j'ai mal aux dents* offre des garanties de sincérité, la deuxième personne *tu as mal aux dents* s'aventure déjà et la troisième personne *il a mal aux dents* pourrait ne colporter qu'un on-dit.

De même que certaines formes verbales ne précisent pas l'époque (cf. 1.3), toutes ne se font pas escorter non plus d'une personne. L'infinitif et le participe sont regroupables au sein d'un mode impersonnel vs les deux modes personnels

¹⁶ La seule différence est de l'ordre de l'écrit : l'absence, à la deuxième personne du singulier des verbes du premier groupe et de quelques verbes en / ∂ / du deuxième et du troisième groupes, de la désinence *-s* (éradiquée par les étymologistes de la Renaissance mais réapparaissant dans les liaisons : *vas-y, cueilles-en...*).

que sont l'indicatif et le subjonctif. Inutile, par contre, d'y maintenir un gérondif, qui ne fait que flanquer le participe *marchant* ou *ayant marché* de la préposition *en*¹⁷.

Au total, trois modes. Le mode indicatif contient cinq formes (un présent et deux passés, deux futurs numérotés à l'économie 1 et 2 — le passé 1 et le futur 1, le passé 2 et le futur 2 affichant plusieurs similitudes formelles : *marchai* et *marcherai*, *marchas* et *marcheras*, *marcha* et *marchera*... ; *marchais* et *marchais*, etc. : cf. 1.2), le mode subjonctif en contient deux (également numérotés 1 et 2) et le mode impersonnel trois (un infinitif, un participe 1, un participe 2).

Les étiquettes des dix formes simples valent au prix d'une addition pour les dix formes composées.

MODE	FORME	NOMENCLATURE	FORME	NOMENCLATURE
Indicatif	marche (marchons)	Présent	ai marché	Présent composé
	marchai	Passé 1	eus marché	Passé 1 composé
	marchais	Passé 2	avais marché	Passé 2 composé
	marcherai	Futur 1	aurai marché	Futur 1 composé
	marcherais	Futur 2	aurais marché	Futur 2 composé
Subjonctif	marche (marchions)	Subjonctif 1	aie marché	Subjonctif 1 composé
	marchasse	Subjonctif 2	eusse marché	Subjonctif 2 composé
Impersonnel	marcher	Infinitif	avoir marché	Infinitif composé
	marchant	Participe 1	ayant marché	Participe 1 composé
	marché	Participe 2	eu marché	Participe 2 composé

La hiérarchie des modes (1° indicatif, 2° subjonctif, 3° impersonnel) a-t-elle toutefois un autre alibi que les priorités pédagogiques... ? Gustave Guillaume (1883-1960) avait proposé de l'inverser : en tête l'infinitif (c'est-à-dire le verbe « non fini » ou en ébauche, gardant les propriétés du nom : *le manger*, *le boire* ou « *Partir*, c'est *mourir* un peu » = “le départ est une petite mort”), en queue l'indicatif (que les linguistes scandinaves nomment « verbe fini »). Une nomenclature rigoureuse ne saurait en outre se satisfaire d'*infinitif* (privé de correspondant « fini »), de *participe* (trop étriqué puisque à l'égal de *marchant* et

¹⁷ La préposition *en* a pour mission de donner au participe une fonction particulière : *Pierre siffle en travaillant* = « quand il travaille ». *Pierre travaille en sifflant* = « d'une certaine manière », etc. Un bénéfice refusé à l'infinitif prépositionnel de (*l'envie*, *le plaisir*, *la force*...) de *marcher*, qui traduit pourtant... le *gerundium* latin (se rappeler Ovide : *De arte amandi* 'l'art d'aimer').

marché chevauchant le verbe et l'adjectif, *marcher* « participe » lui aussi de deux natures, le verbe et le nom) ni surtout de *subjonctif* (que l'expression semble cantonner aux « subordonnées » en dépit des *Plût au Ciel* ou *Je ne sache pas* ou « Ô que j'aïlle à la mer ! » [Rimbaud]...). *Indicatif*, enfin, devient redondant auprès des mentions *présent, passé, futur*, qu'il est le seul mode à permettre.

Les clivages en personne (*personnel* vs *impersonnel*) et en époque (*actuel* vs *inactuel*), sélectionnant les deux modalités que produit obligatoirement n'importe quel verbe, redécoupent trois modes : 1° *personnel actuel*, 2° *personnel inactuel*, 3° *impersonnel inactuel*, et le recours aux variables de temps et d'aspect achève la régulation ¹⁸.

2.4/TEMPS

Le *temps grammatical* décrit l'orientation d'un procès par rapport à un repère fixé en un point quelconque du temps cosmique (progressant de gauche à droite dans le sens de notre écriture : la « flèche du temps »).

Au mode impersonnel inactuel, le repère, désignant un simple lieu L (= « quelque part »), répartit les procès en arrivants (*marcher*), transitants (*marchant*) et arrivés (*marché*). L'infinitif est de temps *incident*, le participe 1 de temps *adjacent*, le participe 2 de temps *décadent* (du latin *in + cadere* 'tomber sur', *ad + jacere* 'être au contact de', *de + cadere* 'se retirer de') ¹⁹.

Au mode personnel inactuel, le repère, s'adjoignant une personne P (= « quelqu'un »), met devant lui les procès postérieurs (*marche/marchions*) et derrière lui les procès antérieurs (*marchasse*). Le subjonctif 1 est de temps *prospectif*, le subjonctif 2 de temps *rétrospectif* (sensibles dans par exemple le volontariste *Plaise au Ciel !* vs le fataliste *Plût au Ciel !*).

¹⁸ *Intemporel* n'étant pas exact (cf. 2.4) et **inépocal* n'étant pas français, *actuel* et *inactuel* caractérisent les formes verbales qui se réfèrent (les cinq formes de l'indicatif) ou non (les sept formes restantes) à l'*actualité* de l'énonciateur.

¹⁹ Le temps adjacent de *marchant*, le temps décadent de *marché* éclairent l'impression d'activité d'une part, de passivité d'autre part, qui les avait fait nommer anciennement « participe actif » et « participe passif ».

Au mode personnel actuel, le repère, annexant le « maintenant », transforme « quelque part » en « ici », « quelqu'un » en « moi » et situe l'actualité A (cf. 2.3), qui distribue les procès dans les quatre époques du *présent* (*marche/marchons*), du *passé* (*marchai, marchais*), du *futur* (*marcherai*) et, par le biais d'une actualité dépassée A', du *futur du passé* (*marcherais*), irréductible au présent, au passé ou au futur.

Dans les trois modes, les auxiliaires *avoir* ou *être* ajoutent aux huit temps répertoriés la dimension d'un temps *antérieur* (par exemple *Pierre a/avait/aura... marché* = « la marche de P. a précédé le moment présent, passé ou futur »).

2.5/ASPECT

L'*aspect grammatical* décrit la position du repère par rapport au procès. Deux cas de figure. *Primo*, un repère extérieur au procès le saisit en bloc : aspect *global* de *marcher, marché* (repère L), *marche/marchions, marchasse* (repère P), *marchai, marcherai, marcherais* (repère A). *Secundo*, le repère intérieur au procès le scinde en deux parties : aspect *sécant* de *marchant* (repère L), *marche/marchons* (repère A), *marchais* (repère A'). Les auxiliaires *avoir* ou *être* ouvrent au procès une phase résultante qui ajoute aux deux aspects répertoriés la dimension d'un aspect *excursif* (= « sorti du procès en cours » : par exemple *Pierre a/avait/aura... marché* = « P. entre, est entré ou entrera dans une phase succédant à la marche »).

En fin de compte, vingt formules combinant le mode, le temps et l'aspect individualisent les vingt formes majeures de la conjugaison française ²⁰.

²⁰ On fait l'impasse sur les formes composées de l'auxiliaire *aller* (*vais marcher, allais marcher...*) et sur les formes surcomposées (*avoir eu marché, vais avoir marché, etc.*).

FORME SIMPLE	MODE	TEMPS	ASPECT
marcher	Impersonnel inactuel	Incident	Global
marchant		Adjacent	Sécant
marché		Décadent	Global
marche (marchions)	Personnel inactuel	Prospectif	Global
marchasse		Rétrospectif	Global
marche (marchons)	Personnel actuel	Présent	Sécant
marchai		Passé	Global
marchais		Passé	Sécant
marcherai		Futur	Global
marcherais		Futur du passé	Global
FORME COMPOSEE	MODE	TEMPS	ASPECT
avoir marché	Impersonnel inactuel	Incident antérieur	Global excursif
ayant marché		Adjacent antérieur	Sécant excursif
eu marché		Décadent antérieur	Global excursif
aie marché	Personnel inactuel	Prospectif antérieur	Global excursif
eusse marché		Rétrospectif antérieur	Global excursif
ai marché	Personnel actuel	Présent antérieur	Sécant excursif
eus marché		Passé antérieur	Global excursif
avais marché		Passé antérieur	Sécant excursif
aurai marché		Futur antérieur	Global excursif
aurais marché		Futur du passé antérieur	Global excursif

3/CONCLUSION

Où commence et où finit à l'école le rôle du linguiste et de la linguistique ?

Le poids de la tradition est si lourd qu'un professeur de français hésitera normalement à rompre avec elle au risque de pénaliser les élèves ou de les transformer en cobayes²¹. Comment lui donner tort ? On n'aperçoit dès lors qu'une issue : accompagner l'exercice de pure mémorisation d'un examen critique

²¹ Cuq et Gruca (2005, p. 394-395) [citation que je dois à Anne-Rosine Delbart] : « Bien que les méthodologues prêchent généralement aux enseignants une grande modération du point de vue de la quantité de métalangage à utiliser, qu'en est-il dans la réalité de la classe ? Nous avons montré [« Le métalangage grammatical francophone : un vrai plaisir », dans *Revue de l'AQEFSL*, 2, 2001, p. 6-21] que les méthodes modernes d'enseignement du français aux étrangers sont très gourmandes en métalangage grammatical puisqu'elles utilisent en moyenne sur les deux premiers niveaux environ 200 termes ou lexies et 350 sur l'ensemble des trois niveaux qui sont généralement proposés au public. Ce volume est énorme, et, si on supposait acquises les notions véhiculées, ferait vraiment des apprenants de très bons grammairiens ! » Plus deux apostilles : « ... parmi ces catégories, la description du verbe et de sa conjugaison occupe la place centrale (plus du quart des lexies » (p. 395) ; « Notons aussi que plusieurs de ces lexies sont aussi applicables à la description du verbe » (p. 396).

progressivement adapté au public. Le tableau en 2.3 semble à cet égard fournir un objectif accessible (il est repris dans le *référentiel* de Van Raemdonck et Detaille, 2011). Le tableau en 2.4 relève de la spéculation théorique et doit être réservé à des esprits curieux.

Mon espoir en terminant ? Que pour l'ensemble des chapitres grammaticaux la confrontation explicite de la terminologie reçue et de la nomenclature correctrice autorise un jour le remplacement de la première par la seconde. Et une conviction profonde en filigrane ou en basse continue. Mise au service de l'enseignement, la grammaire acquerrait un triple rôle : 1° pratique, 2° intellectuel, 3° — ce ne serait pas le moindre — éthique.

Si le témoignage d'un linguiste paraissait suspect, méditez ce diagnostic du philosophe et psychologue Théodore de Félice (1950, p. 6).

Tout au long de ses études, [l'élève] est aux prises avec un monde d'illogisme ; et ceci non seulement à l'exercice de grammaire, mais dans tous les devoirs écrits assujettis aux règles de l'orthographe (...). On peut se demander si la nécessité d'assimiler intimement l'absurdité n'aurait pas quelque effet délétère sur la personnalité des êtres humains soumis à cette déformation constante, s'il n'en pourrait résulter l'acceptation passive de l'arbitraire dans la vie. Il faudrait des recherches psychologiques approfondies pour le vérifier et pour mettre en lumière d'autres conséquences vraisemblables.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

BEAUZÉE (N.), *Grammaire générale*, Paris, 1767 (nouvelle édition en facsimilé avec une introduction par B. E. BARTLETT, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Fromann Verlag, 1974 ; 2 vol.).

BRUNOT (F.), *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson, 1922, ³1953.

CHEVALIER (J.-Cl.), *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française de 1530 à 1750*, Genève, Droz, 1968.

CUQ (J.-P.) & GRUCA (I.), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, PUG, 2006.

DAMOURETTE (J.) & PICHON (É.), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. 1911-1940*, Paris, d'Artrey, s.d., 7 volumes et glossaire.

FÉLICE (Th. de), *Éléments de grammaire morphologique*, Paris, Didier, 1950.

- GREVISSE (M.) & GOOSSE (A.), *Le bon usage. Grammaire française*, Paris-Gembloux, Duculot, ¹²1986, ¹⁵2011.
- GUILLAUME (G.), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929.
- GUILLAUME (G.), *Leçons de linguistique. 1948-1949* (R. VALIN éd.), vol. III, Paris-Québec, Klincksieck-Presses de Laval, 1973.
- LE BIDOIS (G.) & LE BIDOIS (R.), *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, Picard, 2 vol., 1935-1938, ²1968.
- LEEMAN (D.), *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Paris, Nathan, 1994.
- RIEGEL (M.), PELLAT (J.-Ch.) & RIOUL (R.), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F., ²2009.
- VAN RAEMDONCK (Dan) & DETAILLE (Marie). *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2011.
- WILMET (M.), *Grammaire critique du français*, Paris-Bruxelles, De Boeck, ⁵2010.